



GIP FCIP Alsace - DAVA

Le GIP FCIP Alsace met en œuvre la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans le cadre du DAVA. A ce titre, et dans sa logique de mission de service public, le DAVA informe toute personne sur la procédure et les prérequis nécessaires à la démarche VAE. Un conseiller étudie avec chaque candidat la faisabilité de son projet et définit le diplôme le plus pertinent vers lequel il peut se diriger au regard de son expérience. Le cas échéant, le candidat peut être réorienté

Prestation d'accompagnement à la rédaction du dossier de VAE

Le candidat est alors suivi par un accompagnateur spécifiquement formé et habilité par le rectorat dans cette mission. Par ailleurs, une aide à la recherche de financement de l'accompagnement est proposée au candidat.

L'accompagnement est une prestation globale puisqu'il se conclut par un module de préparation à l'entretien avec le jury. L'ensemble du parcours de VAE est assuré par des conseillers formés et identifiés par chaque candidat afin de garantir l'individualisation pour chacun.

Vous souhaitez faire une VAE ? Retrouvez toutes les étapes [ici](#)

Contacts